



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2018**

L'an deux mille dix-sept, le 08 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de LANTENNE-VERTIERE se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, JJ VITTOT, C LEMONIER (a pouvoir de S VANDENBUSSCHE), G DECURE, R DEBERNARD, M DURO, R FASSETNET, F LAZERAT, K ODILLE, C SIMON, C TRIVELLIN.

Secrétaire de séance : Marylène DURO

Une modification de l'ordre du jour est votée à l'unanimité. Le point 0 est rajouté à savoir «loyer salon de coiffure»

0 LOYER SALON DE COIFFURE :

Le conseil municipal par délibération du 26 septembre 2014, avait pris la décision de geler la révision du loyer du salon de coiffure à compter de 2015 et pour 3 ans en raison de difficultés financières.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de reprendre la révision du loyer à compter du 1er mars 2018 (date de révision du bail) et pour trois ans. En fonction de ces éléments, le loyer sera de 236,08 € par mois.

I Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017

Seuls les résultats des comptes seront consignés dans le compte rendu. Le détail est consultable en mairie.

Compte administratif assainissement

	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture (intègre les résultats des exercices antérieurs)
Investissement	-99 797.40	2 532.51
Fonctionnement	- 53.40	11 060.54

Compte administratif budget communal

Investissement	- 228 072	2 620.12
Fonctionnement	178 103.45	990 734.87

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité du conseil présent (le Maire ne participe pas au vote et se retire lors de son déroulement).

II AFFECTATION DE RESULTAT 2017

- Budget commune :

Après avoir approuvé le compte administratif 2017 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 990 734,87 €.

- Considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 2 620,12 €.
- Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de 0 €.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :
 - affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0 €.
 - report à nouveau en section de fonctionnement pour 990 734,84 €.

- Budget assainissement :

Après avoir approuvé le compte administratif 2017 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 11 060,54 €.

- Considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 2 532,51 €.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :
 - affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0 €.
 - report à nouveau en section de fonctionnement pour 11 060,54 €.

III VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 (commune et assainissement)

1°) BUDGET COMMUNAL :

Total des dépenses de fonctionnement : 1 406 554,88 €

Recettes de fonctionnement :	496 949 €
+ excédent reporté :	990 734,87 €
Total des recettes de fonctionnement :	1 487 683,87 €

Total des dépenses d'investissement : 1 119 016 €

Recettes d'investissement :	1 116 395,88 €
+ excédent reporté	2 620,12 €
Total des recettes d'investissement :	1 119 016 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal.

2°) BUDGET ASSAINISSEMENT :

Total des dépenses d'exploitation : 49 211 €

Recettes d'exploitation : 38 260 €
+ excédent antérieur reporté : 11 060,54 €
Total des recettes d'exploitation : 49 320,54 €

Total des dépenses d'investissement : 589 748,51 €

Recettes d'investissement : 587 216 €
+ excédent antérieur reporté : 2 532,51 €
Total des recettes d'investissement : 589 748,51 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement.

IV ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRICITE PUBLIC GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION ET CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE : RUE DE LA MAIRIE

Un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants, sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED, rue de la Mairie est envisagé.

Des travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED seront également réalisés sur le même périmètre. L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **207 370 € TTC**.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces travaux et de déléguer au SYDED la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.

V QUESTIONS DIVERSES :

- Le Syded propose de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois afin de mutualiser les besoins et d'obtenir des offres de prix compétitives. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement d'achat.

- Prévision d'une journée nettoyage de la commune le 17 avril 2018.

La séance est levée à 22h35